ORAISON FUNEBRE,

DE

M. DE MIRABEAU,

Prononcée dans le Chœur de Saint-Eustache, par Monsieur l'Abbé de SERUTTI, suivi du Discours de M. l'Évêque d'Autun.

Explication de l'ordre & la marche à la cérémonies des Pompes funèbres de M. Mirabeau.

CITOYENS,

LA consternation publique, l'affluence d'un Peuple immense, cet auguste et pompeux ap-appareil, la présence des illustres Défenseurs,

des Protecteurs de la Libertés Françoise, & des Droits sacrés de l'Homme citoyen ; celle, enfin, d'une Milice aussi sensible qu'intrépide ; tant d'objets réunis vous annoncent en ce moment, le malheur le plus accablant, la perte irréparable que puisse avoir fait une Nation qui vient de se régénérer ; et ne sont que les avant-coureur d'un dépôt le plus cher qu'elle puisse vous faire (le corps de M. Mirabeau, l'aîné).

Notre douleur est trop vive, nos sanglots trops fréquens, pour pouvoir exprimer combien la perte d'un grand personnage étonne la France (fasse le ciel qu'elle puisse se consoler) Mère de douleur, nouvelle Rachel, son fils aîné vient de lui être ravi ! . . . . Pleurons, chers frères, pleurez enfans, notre ami . . . . votre Père n'est plus.

Ami de son Roi, plus encore du Peule François, il leur consacra tous ses ttavaux, toutes ses veilles . . . Hélas ! il a semé et ne recueille point. telle est la profonde & sage conduite de la

Providence envers les mortels. Mirabeau, soumis à ses décrêts, n'a point rejeté l'amertume de son calice. Cette vertu sans doute manquoit à sa gloire. Adorons.

Père vraiment tendre ; il est expiré en projettant, en écrivant même avec une solicitude inimitable, le Traité des successions ! ... Plus de substitution, cette loi est barbare, allarmoit, courrouçoit ce grand homme. Quel Citoyen ! ...

Récueillons donc avec empressement, avec une religieuse reconnoissance ce Testament si désiré. Ce nouveau Testament ; puisse-t-il passer aux générations futures, et cimenter pour jamais la paix et la concorde de nos familles. Que l'on est grand aux yeux de la vérité, quand on a conçu le bien, comme l'illustre Mirabeau ; et que l'on mérite bien d'être regetté quant on meurt au moment de l'accomplir!

Prions mes Frères ; conjurons la Divinité de daigner s'incliner vers cette ame bienfaisante et populaire, & lui accorder le repos destiné aux cœurs droits, aux vrais enfans de Dieu.

DISCOURS.

TOUT est vanité sous le Soleil : telle est la condition des mortels. . . . . M. Mirabeau est mort ! Cet Astre bienfaisant, cet Ami tendre, cet Illustre Défenseur & Protecteur des droits sacrés du Citoyens Français, vient de disparoître. Quelle affliction ! Quelle perte !

La Constitution Française touchoit à son terme. Mirabeau, son zèlé coopérateur, destructeur des abus de l'ancien régime, fidèle à son Roi et à ces Concitoyens, ne goûtera point parmi nous la douce récompense de ses immémorables travaux. . . ô Profondeur ! . . . Je le dis avec l'Apôtre. . . . . . Une perte aussi grande seroit sans doute irréparable et nous plongeroit dans le deuil le plus amer, si le souvenir de son patriotisme ne nous excitois à récueillir, avec autant d'empressement que de re connoissance, les monumens qui fondent à ja-

mais les droits imprescriptibles de la Société qu'il a si courageusement soutenu.

Fidèle au Roi il sçut en conserver la dignité ; il fut une digue insurmontable aux entreprises d'une aristocratie naissante , et aux efforts d'une anarchie déplorable ; il sçut poursuivre et attendre la malice des Financiers, et les remettre dans l'ordre ; il sçut réprimer les folles prétentions des Ministres de l'Autel ; il sçut enfin, ô prodige ! se surpasser lui-même , et s'anéantir devant la souveraineté du peuple (il cessa de croire qu'il étoit noble). Quoi de plus , Messeurs ? j'oublirai qu'il fut mon ami , pour ne me souvenir que des vertus de ce grand homme.

Envain l'envie lui a-t-elle suscité des ennemis : qu'ils paroissent maintenant , et rougissent. M. de Mirabeau fut et sera toujours l'honneur de la France. . . . de la France sauvée. . . . Savant sans orgueil, pénétrant sans astuce , orateur subtil , écrivain tempéré. Tels étoient les rares dons de cette ame sublime ! Ami sincère,

protecteur fidèle, intrépide vengeur de l'opprimé. Qui ne s'empressera point de publier des éloges si justement méritées ?

Ah! Messieurs, qu'il me soit permis de vous retracer, et à tout ce Peuple qui m'environne, quels furent ses derniers sentimens, et dans quel instant fatal la mort l'est venue saisir ! . . .

Mirabeau, ainsi qu'un père tendre, sachant qu'il manquoit à son Œuvre de présenter à l'Auguste Assemblée des Représentant de la Nation, un Projet relatif aux successions, oublie sa douleur et n'a d'autre crainte que de ne pouvoir le lui faire parvenir. . . . Il m'en charge, me le recommande comme son dernier testament. Je vous l'ai lu, Messieurs, vous y avez reconnu la sensibilité, tout ensemble, le courroux qu'avoit excité en lui la dure loi des Substitutions.

C'est donc à vous seuls que je soumets l'approbation des vues aussi sages. Ce fut au milieu de vous qu'il puisa le plus pur civisme ; il en fut

reconnoissant jusqu'à sa mort ; et il mourut dans la pleine confiance que sa plume vous retracera sans cesse les sentimens d'un parfait Citoyen, qui, pour sa Patrie, consacra si généreusement les dernieres années de son existance.

FIN.

Les Pompes funèbres du plus célébre Députés de la France (la terreur des Aristocrates), se sont faite le 4 Avril 1791, à 5 heures précises du soir, avec un très-grand cortége, accompagné d'une grande parti de tous les bons citoyens qui le regrettent. La marche étoit ouverte par 6 brigade de cavalerie. La Garde nationale formoit la haie de chaque côté, marchant l'arme sous le bras gauche de la manière accoutumée. Au centr e des quantités de Tambours, de distance en distance faisant des roulemens qui n'annoncent la tristesse. Alternativement des grouppes considérables de musiciens, entrelassés dans les intervales des tambours, jouant des airs dolans, & les plus sensibles, qui portoeint dans tous les cœurs la tristesse et la douleur que doit causer la perte d'un grand homme qui a sacrifié jusqu'au dernier moment de sa vie, ses travaux et ses peines pour le bonheur de ses Concitoyens. Un nombreux Clergé marchoit en bon ordre, après

lequel suivoit la municipalité de Paris, tous les Députés de l'Assemblée nationale (excepté les noirs), et enfin tous les Officiers de l'armée Parisienne.

Le corps porté par 12 Officiers de la Garde-nationale, précédé du cœur, porté sur un bassin au milieu d'une couronne civique. Quatre Députés portoient les coins du drap. Un détachement de Grenadiers, le Département avec sa Bannière, la Société des Amis de la Constitution, trois mille hommes de la Garde nationale; les Invalides, un détachement de Vétérans; les Cent-Suisses, un détachement des Gardes-Suisses, & un détachement de Cavalerie qui fermoit la marche.

Le nombre des personnes composant le cortège, étoit de plus de vingt milles, & cette processions étoit plus d'une heure à défiler. Arrivé à S.Eustache, après les cérémonies d'usage, MM. l'Abbé de Serruti & l'Evêque d'Autun ont fait un Discours touchant & analogue à la circonstance. Ensuite le corps a été porté, avec le même ordre à l'ancienne Eglise de Sainte Géneviève, où il a été déposé, conformément au décret de l'Assemblée nationale, jusqu'à ce que la nouvelle Eglise soit préparée, pour servir de Temple aux grands hommes, dont le corps de M. de Mirabeau sera le premier qui ornera ce nouveau monument.

De l'Imprimerie de LABARRE, maison neuve qui fait coin de la rue du Marché aux Poirés, près la Halle au Drap.